

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le comité de préservation du patrimoine bâti est saisi d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 729, rue Lechasseur.

Conformément au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles* toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Par courriel greffe@beloeil.ca

Le Comité de préservation du patrimoine bâti analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à la salle de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 12 septembre 2022 à 17 h.

Donné à Beloeil, ce 25 août 2022.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Télécharger l'avis public

